

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024**  
**DU TENNIS CLUB CHAMBLON**

**Samedi 23 mars 2024, 10h00 – club house**

Membres du comité :

- Alain Jancek (Président)
- Quentin Pellaux
- Brauch Christine
- Thomet Patrick
- Billon Clément (& Ray Jean-Marc)
- Henrioud David
  
- Djurdjevic Ivan (absent et excusé)

---

## **1. Introduction**

L'assemblée débute avec 10 minutes de retard et un appel est effectué pour contrôler la liste des présences. 51 personnes sont présentes. L'ordre du jour est présenté et le Président propose de modifier l'ordre du jour pour inverser les points 7 et 8 pour que la proposition de modifications des statuts soit votée avant l'élection du comité. La modification de l'ordre du jour est acceptée par l'assemblée.

Le PV de l'AG 2023 était à disposition sur le site internet et il est également approuvé par l'assemblée tel que présenté.

## **2. Rapport du Président**

Alain lit son rapport et annonce quelques événements marquants depuis qu'il est membre du comité (presque 30 ans), également en tant que Président (6 ans). Aussi, il présente un historique des trente dernières années du Club sur la présentation PowerPoint, avec les différentes personnes qui se sont succédées au sein du comité, les anciens événements (entre la raquette d'or et la nuit du tennis, le loto, la paëlla, les autres tournois, etc.) ainsi que d'autres faits importants notamment la construction du complexe sportif actuel en 2003. Cette présentation dure env. 25 min pour la présentation d'une huitantaine de slides.

### **3. Lecture des comptes et budget**

Christine Brauch prend la parole pour les comptes et le budget, qui sont présentés à l'assemblée. Une perte est un peu plus conséquente à cause d'un manque de recettes liée à l'école de tennis. Elle commente le poste 4370 pour les nouveaux maillots. Pour les courts (4300) une remise en état s'impose pour 2024. Pour le poste des frais de tournois, il y'a souvent des différences puisque cela dépend du nombre exact de rencontres qui se déroulent à domicile. Elle ouvre la parole aux questions ?

Une question concerne les coûts pour le terrain supplémentaire de la Prairie ? Nous indiquons le coût de ce court (~ Fr. 10'000). Nous expliquons qu'il est utilisé pour env. 300 heures par an, c'est donc un plus appréciable.

Il n'y a pas de questions supplémentaires.

### **4. Rapport des vérificatrices et vérificateurs**

André Gerber lit le rapport qu'il a établi avec Pierre Gafner en tant que vérificateurs des comptes. Ils recommandent à l'assemblée d'accepter les comptes et d'en donner décharge au comité.

Votes :

- L'assemblée accepte les comptes tels que présentés à l'unanimité
- L'assemblée accepte également le budget tel que présenté à l'unanimité

### **5. Finance d'entrée et cotisations**

Quentin Pellaux propose de maintenir la finance d'entrée et les cotisations, ce qui est accepté par l'assemblée du jour.

### **6. Admissions – démissions**

Quentin présente aussi l'état des admissions et démissions. Il revient sur les jeunes qui quittaient le club arrivés à la maturité et cette année, les jeunes semblent rester. Les membres sont stables dans la répartition des « classes ».

## 7. Proposition de modification des statuts

Alain reprend la parole et présente ce point. Il rappelle que la collégialité doit être respectée au sein du comité et l'idée est de simplifier le fonctionnement du comité pour éviter des conflits d'intérêts.

Cette proposition a été discutée au sein d'un comité et cela a été approuvé pour présenter cette modification des statuts dans le cadre de cette assemblée générale. La modification des statuts serait la suivante :

**« Art. 29 b ; une personne qui est salariée du club ne peut pas être en même temps membre du comité. »**

Dans le cadre du club et de son état actuel, Patrick Thomet est l'entraîneur du club et donc salarié, tout en étant membre du comité. Alain indique que cette proposition de modification des statuts permettrait d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts. Cela n'a rien à voir avec le travail de Patrick, il continuera de collaborer étroitement avec le club et les membres du comité.

Les demandes de prises de paroles de l'assemblée se succèdent quelque peu. Une question est posée au comité pour savoir dans quel cas cela pourrait être conflictuel ?

Christine explique que Patrick défend aussi son travail et son statut de salarié et donc indirectement son salaire. Cela peut être conflictuel aussi pour l'occupation des terrains, aussi puisque Patrick gagne un salaire et le comité finalement doit défendre et représenter le club. Christine pense que ça a été une erreur d'avoir un professeur salarié au sein du comité.

Une personne suggère que Patrick puisse être exclu lors des différentes séances du comité sur les discussions qui le concerneraient pour justement éviter ce conflit d'intérêts.

Une autre question vient pour savoir le point de discorde, concrètement ?

Alain explique qu'un exemple serait le problème de l'occupation des courts. Récemment, il y'a 2 membres qui se sont plaints de l'occupation faite par Patrick et cela s'avère compliqué de libérer des heures, aussi pour donner des heures privées.

Patrick prend la parole pour donner son point de vue. Il cherche à satisfaire au mieux son organisation pour que la salle soit le plus possible disponible et il a même dû refuser des courts et des entrainements privés. Il a fait des analyses d'occupation des courts et essaie de faire au mieux. Il reconnaît qu'il y'a eu un certain conflit et il est prêt à mieux communiquer à l'avenir et trouver une meilleure entente et collaboration pour que tout le monde soit satisfait en tenant compte des disponibilités.

L'ambiance devient un peu électrique et il faudrait que cette assemblée se penche sur la modification du statut d'une part et sur le problème de la répartition des courts entre les juniors et les adultes dans un second temps.

La répartition d'heures en salle durant la saison d'hiver est abordée. Cela serait un autre point à traiter que cette demande de modification des statuts.

Il est signalé dans l'assemblée que ce statut ne devrait pas être modifié puisque les problèmes viendraient plutôt d'un fonctionnement qui n'est pas optimal au sein du comité que d'un problème d'être salarié ou non.

Alain recarde un peu la discussion sur le point proposé en votation, afin de ne pas mélanger les points (répartition d'heures notamment, comme évoqué plus haut). Alain précise que les non-membres n'ont pas droit à la parole à l'AG car ils sont auditeurs. Cela n'empêche malheureusement pas 3 personnes assez agressives de lever la main et de prendre tout de même la parole.

Patrick Thomet prend à nouveau la parole pour donner son point de vue avant que l'assemblée passe au vote. Il rappelle son attachement au club puisque c'est ici qu'il a commencé la pratique de ce sport. Il est fier de tout ce qui a été fait et les différents résultats sportifs et l'image véhiculée loin à la ronde aussi grâce à sa formation. Finalement, il souhaite que le comité puisse toujours « l'accueillir » en son sein.

Plusieurs personnes ont pris la parole pendant cette intervention en ce dernier quart d'heure. Finalement, il semble nécessaire de revoir et clarifier le cahier des charges entre les membres du comité et surtout, différencier celles du salarié du club.

L'assemblée demande au comité de corriger les erreurs et les choses qui ne sont pas appliquées alors qu'elles auraient été votées au sein du comité, puis également que le comité se réorganise en tenant compte des remarques qui ont été soulevées.

Il est donc proposé, par plusieurs membres de l'assemblée (dont Jean-François Deriaz et Annette Mülhenstein), que cette dernière se positionne pour refuser la création de l'article 29b et demande au comité qu'il s'organise pour respecter les décisions prises sous un principe de collégialité.

Giancarlo Valceschini suggère qu'une réflexion soit portée sur la collégialité / devoir de récusation mais que ce n'est pas à l'assemblée de porter cela maintenant.

Alain propose de passer au vote !

Il est suggéré de voter pour que l'assemblée retire l'article 29b à l'ordre du jour :

16 personnes pour / **28 personnes contre** / 3 abstentions

Le vote sur cet article n'est pas donc refusé et nous allons voter. Quentin propose que l'assemblée vote à bulletin secret. L'assemblée refuse.

Dès lors, nous votons pour ou contre la proposition de l'article 29b soit indiquée dans les statuts et le résultat est le suivant :

5 personnes pour / **40 personnes contre** / 8 abstentions

La proposition est donc **refusée** par l'assemblée.

## **8. Election du comité et des vérificatrices et vérificateurs**

Le soussigné a annoncé sa démission et il profite de remercier tout le monde, le comité et les différents membres côtoyés.

Alain rappelle notamment que le poste de Président est libre (puisqu'il a annoncé sa démission et que celle-ci a été acceptée) mais personne ne se présente.

Quentin pense qu'il sera plutôt compliqué de gérer le club sans Président attiré mais que le comité devrait pouvoir s'organiser pour une année avec ce fonctionnement. Il signale en avance que Christine, Clément et lui-même se retireront l'année prochaine.

Alain indique que 3 personnes se sont présentées pour intégrer le comité : Laurence Horné, Quentin Merenda, Stefan Ramirez. Ces personnes se présentent à l'assemblée. Il n'y a pas d'autres personnes qui s'annoncent.

Alain propose la votation pour accueillir ces nouvelles personnes et celles-ci sont élues par acclamation de l'assemblée.

Gilles Warpelin s'annonce pour prendre le poste de suppléant vérificateurs des comptes.

## **9. Rapport des capitaines : Bellaria – Lombardet – Interclubs – Team Challenge**

Les capitaines présentent leurs différents rapports sur l'année écoulée à l'assemblée. Pour les Interclubs juniors, il y'a eu 11 équipes (4 ligue A et 7 ligue B) et Patrick tient à le signaler notamment par rapport aux clubs environnants puisque nous avons la plus grosse densité.

## **10. Palmarès 2023**

Patrick commente brièvement les différents résultats mentionnés sur la présentation.

## **11. Projet de développement du club**

Quentin prend la parole et indique qu'il n'y a peu de nouvelles concernant le projet d'agrandissement des infrastructures. Les procédures sont tout de même en cours mais il faut (beaucoup !) de patience. Il trouve que la Municipalité n'est pas totalement derrière notre projet et cela ne facilite pas l'avancement du dossier. Allons-nous pouvoir envisager une réalisation en 2026 ?

## **12. Ecole de tennis – situation**

Patrick indique le nombre de juniors (89) qui suivent les cours, en allant du mini tennis à la compétition. Plus de 65 juniors ont une licence et font de la compétition, c'est encourageant et l'école de tennis continue à se faire connaître. Il est donc bien sûr important que le club puisse se développer surtout que les résultats sont prometteurs. Bravo à tous ces jeunes.

## **13. Programme 2024 – propositions**

Clément indique que le programme sera évolutif notamment puisque les membres du comité se renouvellent. Les souhaits / propositions sont les bienvenues. Quentin Merenda suggère une paëlla courant de l'été.

Aussi, il est bien de continuer à organiser des événements qui rassemblent les juniors et les adultes. Les autres « événements » hors tennis (mini-golf, balade en raquettes etc.) sont appréciés par les participants.

#### **14. Divers et propositions individuelles**

Quentin Pellaux remercie Alain pour tout son dévouement durant toutes ses années et le comité lui offre un joli bon-cadeau.

Laurence Horné se questionne sur l'organisation du tournoi interne puisqu'il était noté et convenu lors de l'assemblée générale de l'année passée de changer la formule et d'avoir une version plus courte et plus classique. Nous notons ce point pour cette année.

Il n'y a pas d'autres propositions particulières.

L'assemblée générale est levée à 12h34 avec 15 personnes en moins qui ont quitté l'assemblée suite au vote lié à la modification des statuts.

Pour le Tennis-Club Chamblon,  
David Henrioud